



République Démocratique du Congo
AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT
Etablissement Public

« Prévenir et Atténuer les Risques Environnementaux et Sociaux pour un Développement Durable »



**RAPPORT DE LA PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL
DES MISSIONS DE SUIVI ET CONTRÔLE
ENVIRONNEMENTAL REALISEES PAR L'AGENCE
CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT (ACE) EN 2025**

Par

La Direction Technique en Charge de Suivi Environnemental

KINSHASA, Août 2026



RAPPORT TECHNIQUE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES MISSIONS DE SUIVI ET CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL REALISES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 - PAAJ 7.3

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité PAAJ 2025 - Produit PAAJ 7.3, le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans le renforcement de ses missions de prévention, de suivi et de contrôle environnemental, avec l'appui du Fonds National REDD+ (FONAREDD).

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du renforcement de la gouvernance environnementale en République Démocratique du Congo et de l'application des instruments juridiques relatifs à la protection de l'environnement. Le TDR rappelle notamment la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, tel que modifier et compléter par l'Ordonnance loi n°023/07 du 03 mars 2023, ainsi que le Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement.

Dans le cadre de cette collaboration, plusieurs missions de suivi environnemental ont été **réalisées au cours de l'année 2025**. La tenue du présent atelier vise à assurer la restitution des résultats du suivi environnemental réalisé en 2025, à présenter les principales constatations issues des missions effectuées et à permettre aux différentes parties prenantes d'échanger sur les résultats obtenus.

L'atelier permettra également de formuler des recommandations spécifiques visant à améliorer la performance environnementale des organisations évaluées et d'examiner les mesures correctives ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect des exigences environnementales.

Les travaux seront conduits selon **une approche participative**, associant notamment les installations classées visitées, les services techniques de l'État, la société civile et les partenaires concernés. Les discussions permettront de recueillir les observations et propositions des participants avant l'examen, l'amendement et la validation des recommandations.

2. Lieu et heures de participation

L'atelier de présentation du rapport annuel 2025 des missions de suivi et contrôle environnemental s'est tenue dans la salle le Chapiteau du Collège BOBOTO, au n°07, Avenue Père BOKA, Commune de la Gombe dans la Ville de Kinshasa. Ce cadre a permis d'assurer un environnement propice aux échanges techniques et institutionnels.

Cet atelier, s'est déroulé le Vendredi 21 Août 2026, de 9h00 à 14h50, permettant de présenter et examiner les résultats du rapport annuel de suivi environnemental réalisé



en 2025 suite aux EIES/PGES et/ou PMCES validés et approuvés par l'ACE, afin de dégager des recommandations permettant d'améliorer le travail et la performance environnementale des installations classées visitées.

La participation a été significative, traduisant l'importance accordée à ces travaux avec une mobilisation de **75 Participants** dont : Les Cadres et Agents de l'ACE ; Les promoteurs des installations classées contrôlées ; Les responsables environnement des installations classées ; Les Bureaux d'études agréés ; Les autorités locales des milieux concernés par les projets ; Les communautés locales ; Les Ambassades ; Les populations riveraines des projets ; Les représentants des peuples autochtones ; représentant diverses compétences techniques et intentionnelles. La liste nominative des participants sont annexées au présent rapport pour référence et traçabilité.

3. Déroulement de la session

Cérémonie d'ouverture a commencé par l'hymne national ;

Mots de bienvenu et Allocution d'ouverture officielle prononcés par le Directeur Général de l'Agence Congolaise de l'Environnement Monsieur Delphin LAMA ONYANGUNGA, empêché et représenté par le Professeur SHUKU ONEMBA Nicolas PhD., Coordonnateur du Cabinet.

Présentation des rapports des missions

A. SYNTHÈSE DES MISSIONS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL EN 2025

Par MASSAMBA MUSOMBWA Christian, Expert/ACE



L'atelier a connu de temps fort par un exposé, qui avait comme plan :

I. Contexte et objectifs :



Nous avons l'honneur de prendre la parole à l'occasion du présent atelier consacré à la présentation et à la restitution des résultats des missions de suivi environnemental réalisées par l'Agence Congolaise de l'Environnement au cours de l'exercice 2025.

Au cours de l'exercice 2025, l'Agence Congolaise de l'Environnement a réalisé plusieurs missions de suivi environnemental auprès d'installations classées relevant de différents secteurs d'activités et implantées dans plusieurs provinces de la République Démocratique du Congo (dont 10 installations classées ont été analysées)

Ces missions ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan de Travail et Budget Annuel 2025 du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons, PAAJ**, avec l'appui financier du **Fonds National REDD, FONAREDD**

Elles s'inscrivent dans le cadre des missions régaliennes de l'ACE en matière de **prévention, de contrôle et de suivi environnemental des installations classées**.

Jalon CAFI-RDC: Démontrer la mise en œuvre des obligations légales de réalisation des évaluations environnementales et sociales par les opérateurs exerçant dans les secteurs forêt, mines, hydrocarbures, agriculture, infrastructures et énergie, etc.

La présente restitution vise à rendre compte, de manière synthétique et structurée, des activités réalisées, de l'approche méthodologique adoptée, des principaux constats techniques effectués sur le terrain, du niveau de conformité environnementale observé, des insuffisances relevées ainsi que des mesures correctives et recommandations qui en découlent.

Elle constitue également une occasion de dégager les principales conclusions techniques susceptibles d'orienter les actions futures de l'ACE en matière de suivi environnemental des installations classées.

Ces missions avaient pour objectif principal d'apprécier le **niveau de conformité environnementale des installations classées**, au regard des obligations réglementaires applicables ainsi que des engagements environnementaux souscrits par leurs responsables.

De manière spécifique, il s'agissait :

- ✓ De vérifier l'existence et la disponibilité des documents environnementaux requis ;
- ✓ D'apprécier la mise en œuvre effective des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- ✓ De vérifier le respect des prescriptions environnementales et réglementaires applicables ;
- ✓ D'évaluer les dispositifs internes de surveillance environnementale ;
- ✓ D'examiner les mécanismes de gestion des déchets et des effluents ;
- ✓ D'apprécier les mesures de prévention des risques environnementaux ;
- ✓ D'identifier les écarts entre les engagements documentaires et les pratiques effectivement observées sur le terrain ;
- ✓ Et de déterminer les mesures correctives nécessaires.

II. Méthodologie :

Sur le plan méthodologique, les équipes de l'ACE ont adopté une approche combinant l'examen documentaire et les vérifications sur le terrain.

Les principales opérations réalisées ont porté sur :

L'analyse des documents environnementaux disponibles ;

Les réunions et échanges techniques avec les responsables des installations ;

Les visites des sites et installations ;

les observations directes des pratiques et dispositifs environnementaux ;

Les entretiens avec les parties prenantes ;

Ainsi que l'évaluation du niveau de conformité environnementale.



Cette approche permet de confronter les obligations et engagements consignés dans les documents environnementaux aux pratiques réellement observées au niveau des installations. Sur le plan technique, cette distinction est fondamentale.

La seule existence d'une **Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**, d'un **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)** ou de tout autre document réglementaire ne suffit pas à établir la conformité d'une installation.

La conformité doit également être appréciée à travers la mise en œuvre effective des mesures prescrites, leur suivi, leur documentation et leur évaluation périodique.

Le **PGES**, notamment, doit être considéré comme un outil opérationnel de gestion et de suivi des mesures environnementales, et non comme un simple document administratif. La loi définit d'ailleurs le PGES comme le programme de mise en œuvre et de suivi des mesures destinées à supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables d'un projet sur l'environnement.

III. Cadre légal et réglementaire (sanctions prévues) :

Il convient également de rappeler que le suivi environnemental s'inscrit dans un cadre légal qui prévoit des sanctions en cas de violation des dispositions relatives à la protection de l'environnement.

La Loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, telle que modifiée et complétée à ce jour, comporte un Chapitre VIII consacré aux infractions et aux peines.

- ✓ **Article 72** : sanction des projets ou activités réalisés sans étude d'impact environnemental et social lorsqu'elle est légalement requise
- ✓ **Article 73** : sanction de la fourniture intentionnelle d'informations erronées ou inexacts dans une étude d'impact environnemental et social ;
- ✓ **Article 74** : sanction de l'exploitant d'une installation classée ne disposant pas du plan d'urgence requis ;
- ✓ **Article 75** : sanction relative à l'importation de déchets dangereux ou radioactifs ;
- ✓ **Article 76** : sanction du transport, du dépôt, de l'abandon, du rejet ou de l'élimination irrégulière de certains déchets ;

Le rappel de ces dispositions vise à souligner que le suivi environnemental repose sur une double démarche :

- ✓ La prévention, le contrôle et l'accompagnement technique, d'une part ;
- ✓ Le respect des obligations légales et réglementaires et, le cas échéant, l'application des sanctions prévues par la loi, d'autre part.

Les missions de suivi doivent donc permettre aux exploitants de corriger les insuffisances constatées et de prévenir la récurrence des non-conformités.

IV. Installations classées suivies en 2025 :

N°	ENTREPRISE	SECTEUR D'ACTIVITE	ACTIVITE PRINCIPALE	BUREAU D'ETUDE	PROVINCE
01	ERA CONGO	FORÊT	valorisation et conservation des forêts		3 Groupements (NTOMBA, BOLIA et BASENGELE) du Territoire d'INONGO, Province du MAI-NDOMBE

02	PHC LOKUTU et LUKUMETE	AGRO-INDUSTRIE	culture des palmiers et Production industrielle des huiles de palme et palmiste	EMC	Territoires de BASOKO et YAUMA, Province de la TSHOPO
	PHC BOTEKA				Territoire d'INGENDE, Province de l'ÉQUATEUR.
03	KNCC Concession BAULU	FORÊT	Conservation de la nature et de biodiversité		Secteur de LOMAKO, Territoire de BEFALE, Province de la TSHUAPA
	KNCC Plateaux de BATEKE				Plateaux de Batéké, Secteur de BUKANGA LONZO, Territoire de KENGE, Province de KWANGO
04	SAPHIR CERAMIC	INDUSTRIE	Fabrication des Carreaux		KINS Commune de MALUKU dans la Ville Province de Kinshasa HASA
05	TOTAL ENERGIE	HYDROCARBURE	Stockage et Vente des produits pétroliers		Communes : BARUMBU et LINGWALA, Ville de Kinshasa
06	ENGEN	HYDROCARBURE	Stockage, ventes et commercialisation des carburants et lubrifiant et divers articles a la mini alimentation		Commune de BARUMBU, Ville de Kinshasa
07	LOG DS	HYDROCARBURE	Stockage et la commercialisation des carburants et lubrifiants ainsi que divers articles dans la Mini-Alimentation		Funa , Commune de BARUMBU , Province de Kinshasa
08	DEPOT DE LA BRALIMA	INDUSTRIE	Entreposage des boissons alcoolisées et gazeuses		Commune de KINTAMBO, Ville de Kinshasa
09	COMPLEXE COMMERCIAL CHINE RDC	INFRASTRUCTURE	construction des infrastructures		commune de Kinshasa, ville de Kinshasa
10	RAXIO DATA CENTER	Antennes Internaute	Stockage des bases des		Commune de Limete, Ville de

			données pour le compte de ses clients		Province Kinshasa	de
--	--	--	---	--	----------------------	----

B. PRESENTATION DETAILLEE DES MISSIONS DE SUIVI ET CONTROLE ENVIRONNEMENTAL REALISEES EN 2025

Par KYANGAZI WIDILWA Richard Chef de Service Technique/ACE



L'exposé a connu un temps fort avec comme plan :

1. Présentation détaillée des Installations classées suivies ;
2. Défis globaux des suivis ;
3. Conclusion générale.

I. Présentation détaillée des Installations classées suivies

Introduction

Pour chaque installation classée, notre présentation portera sur :

- ❖ Présentation : Entreprise, période et responsable qui a accompagné la mission
- ❖ Constats : Forces et Faiblesse ;
- ❖ Recommandations.

A. SOCIETE ERA CONGO DISSEMINES A TRAVERS LA PROVINCE DU MAI-NDOMBE, EN RDC.

PRESENTATION :



Domaine : valorisation et conservation des forêts, **Zones d'intervention :** 3 Groupements (NTOMBA, BOLIA et BASENGELE) du Territoire de INONGO, Province du MAI-NDOMBE en RDC,

FORCE DE L'ENTREPRISE :

- Contribution au développement local de la communauté environnante ;
- Recrutement local de la main d'œuvre pour les tous travaux;
- Présence d'un Responsable de l'engagement communautaire et socio-économique;
- Proximité des champs avec les villages soit à 700 m ; usage des boutures locales et importés dites TM 19 surnommé Obama ;
- Mise à disposition des pitances (canot rapide) pour déplacement et évacuation en cas d'urgence, muni des kits pour sauvetage et lutte contre incendie ;
- Aménagement de la porcherie, étangs piscicoles, pépinière des papayers et palmerais

FAIBLESSES :

- **Absence des documents :**
 - Plan d'Urgence et de Sécurité;
 - Rapport de Clôture des travaux ;
 - Rapport/ Gestion des déchets ;
 - Avis Environnemental ;
 - Attestation du Respect des Obligations Environnementales et Sociales AROES ;
 - Registre des impacts environnementaux ;
 - Preuves de versement des frais de suivi de l'exercice 2024 et 2025;
- Gestion des effluents : GAZEUX non géré ; SOLIDES (REJETS) : non conforme ;
- Gestion des déchets : DECHETS ORGANIQUES non conforme ; DECHETS BIOMEDICAUX non conforme et non géré ;
- Absence d'un Service Hygiène, Environnement, Sécurité et Qualité « HESQ » ;
- Absence d'un point de rassemblement, des Guides des bonnes pratiques, Panneaux de signalisation et Consignes Sécurité ;
- Absence d'Analyse Physico Chimique des eaux de forages exécutés ;

Recommandations :

- Actualiser l'Etude d'Impact Environnemental et Social réalisée prenant en compte les infrastructures Socio-économiques et zootechniques ;
- Mettre en place un Service Hygiène, Environnement, Sécurité et Qualité pour assurer la durabilité desdites infrastructures ;
- Disposer d'un Plan d'Urgence et de Sécurité opérationnel adapté à chaque infrastructure ;
- Disposer d'une Etude des Risques et Dangers ;
- Transmettre un rapport environnemental annuel à l'ACE pour permettre un suivi efficace ;
- Améliorer les conditions de travail pour les travailleurs en mettant à leur disposition des EPI et EPC adéquats ;
- Procéder aux analyses physico-chimiques des forages exécutées ;
- Mettre en place des Bacs à sable dans différents coins susceptibles de déverser les huiles usées, carburants ou matières inflammables ;



B. PHC DES SITES DE LOKUTU ET LUKUMETE DANS LES TERRITOIRES DE BASOKO ET YAUMA, PROVINCE DE LA TSHOPO EN RDC.

Présentation :

Domaine : culture des palmiers et Production industrielle des huiles de palme et palmiste ; **Zones d'intervention :** Territoires de BASOKO et YAUMA, Province de la TSHOPO en RDC ;

Force de l'Entreprise :

- EIES/PGES disponible;
- Un service de protocol impeccable avec des moyens de déplacement, logement et restauration ;
- Presence d'un rapport de gestion des déchets;
- Bonne pépinière des palmerais;
- Presence d'un Responsable de développement durable;
- Bonne administration avec ses services;
- Bonne gestion de l'environnement.

Faiblesses :

- **Absence des documents :**
 - Rapport de Clôture des travaux ;
 - Rapport de Gestion des déchets ;
 - Plan d'Urgence et de Sécurité ;
 - Registre des impacts environnementaux ;
 - Registre de Mécanisme Gestion des Plaintes;
 - Rapport de Surveillance Environnementale ;
 - Plan d'Urgence Opérationnel adapté,
 - Programme de sensibilisation environnementale opérationnelle sur différents thématiques environnementaux ;
 - Rapport lors de la cessation des activités de l'Usine de LOKUTU
- Gestion des effluents : SOLIDES (REJETS) : non conforme ; GAZEUX : non géré ; POUSSIÈRES : non géré ;
- Gestion des Déchets : DECHETS ORGANIQUES : non conforme ; DECHETS INORGANIQUE (PLASTIQUES, METAUX, ETC.) : non géré ;
- Etat de l'environnement dans la Zone d'influence Directe (ZID) : EAUX (DE SURFACE ET/OU SOUTERRAINE, ETC.) : non conforme
- Pas d'entretien des canalisations des eaux partout aux sites de LOKUTU et LUKUMETE ;
- Moindre effectif des femmes qui n'atteint même pas 20 % dans l'effectif des agents aux sites de LOKUTU et LUKUMETE

Recommandations :

- Actualiser l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisée prenant en compte les forages et les installations de Parc Solaire des sites de LOKUTU et LUKUMETE ;
- Mettre en place un Service Hygiène, Environnement et Sécurité efficace pour assurer la surveillance environnementale aux sites de LOKUTU et LUKUMETE ;
- Traiter tous les effluents avant tout déversement dans le Fleuve pour éviter toute contamination



- Eviter la discrimination en recrutant $\pm 30\%$ des femmes déterminé dans le PGES.
- Disposer d'un Plan d'Urgence et de Sécurité opérationnel adapté à chaque site (LOKUTU et LUKUMETE) ;
- Procéder aux traitements et analyses physico-chimiques des eaux des forages avant tout usage.

C. PHC DU SITE DE BOTEKA DANS LE TERRITOIRE D'INGENDE, PROVINCE DE L'EQUATEUR EN RDC

Présentation :

Domaine : Culture des palmiers et Production industrielle des huiles de palme et palmiste ; **Zones d'intervention :** Territoire d'INGENDE, Province de l'EQUATEUR.

Force de l'entreprise :

- Présence de documents :
 - EIES / PGES ;
 - CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL;
 - POLITIQUE HYGIENE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE;
- Gratuité de la prise en charge médicale des riverains et Agents ;
- Recrutement locale de la main d'œuvre pour les tous travaux;
- Mise à disposition des finances (canot rapide) pour déplacement et évacuation en cas d'urgence, muni des kits pour sauvetage et lutte contre incendie.

Faiblesses :

- Gestion des effluents : SOLIDES (REJETS) : non conforme ; GAZEUX : non géré ; POUSSIÈRES : non géré ;
- Présence traces d'hydrocarbures ont été observées à proximité des ateliers de maintenance ;
- Présence des déversements accidentels des hydrocarbures et huiles usées au site ;
- La prévention des risques de pollution par les hydrocarbures ;
- Gestion des effluents : SOLIDES (REJETS) : non conforme ; GAZEUX : non géré ; POUSSIÈRES : non géré ;
- Présence traces d'hydrocarbures ont été observées à proximité des ateliers de maintenance ;
- Présence des déversements accidentels des hydrocarbures et huiles usées au site ;
- La prévention des risques de pollution par les hydrocarbures ;
- Absence d'un entretien régulier des bassins de traitement des effluents ;
- Absence de la signalisation des zones à risque ;
- Absence d'un suivi environnemental périodique des rejets et des émissions ;
- La détérioration des routes menant au site ;
- Absence de création de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes des communautés locales.

Recommandations :

- Améliorer le système de tri, de collecte et de valorisation des déchets;
- Réaliser des analyses de laboratoire sur les effluents ;
- Le maintien d'un dialogue permanent entre la PHC, les autorités locales et les communautés ;
- Renforcer le suivi de la qualité des effluents et des eaux de surface ;
- Sécuriser les zones de stockage des hydrocarbures et des produits chimiques ;



D. SOCIETE KIN CONGO CARBONE COMPANY (KNCC), DANS LA PROVINCE DE LA TSHUAPA, SECTEUR DE LOMAKO, TERRITOIRE DE BEFALE EN RDC.

Présentation :

Domaine: Conservation de la nature et de biodiversité ; **Zones d'intervention :** Secteur de LOMAKO, Territoire de BEFALE, Province de la TSHUAPA en RDC

Force de l'Entreprise :

- Mise en place d'un service d'astreinte, plan d'urgence, horaires de travail réglementés et restauration du personnel.
- Respect des règles de sécurité relatives à l'exploitation, aux travaux et à la circulation.
- Installation des extincteurs et kits anti-incendie dans les installations de la base vie;
- Affichage des voies de sortie, panneaux de rassemblement, consignes de sécurité, salubrité et propreté des lieux.

Faiblesses :

- Poser des plaques de signalisation aux abords des zones d'opérations et le long des voies d'accès fluviales ou terrestres pour prévenir les accidents avec les riverains ;
- Absence du Rapport de la Surveillance Environnementale du site ;
- Absence d'un expert HSE/SST permanent au site. ;
- Enclavement avec des défis logistiques d'accès aux sites de la concession
Manque de suivi de cahier des charges ;
- Persistance de non application totale des mesures environnementales du PGES ;
- Manque des réseaux de communication sur ce trajet.

Recommandations :

- Améliorer le système de tri, de collecte et de valorisation des déchets; sensibilisation du personnel pour l'observance stricte des mesures sanitaires;
- Dégager toute gêne visuelle émanant des carcasses de véhicules et débris métalliques déclassés ;
- Veiller à la stricte observance des consignes et règles de sécurité prescrites dans les différentes installations dans la concession ;
- Respecter le calendrier d'entretien de tous les équipements, matériels, des Kits anti-pollution, anti-incendie pour éviter tout éventuel dysfonctionnement.

E. SOCIETE KNCC SITUEE DANS LE SECTEUR DE BUKANGA LONZO, PROVINCE DE KWANGO, EN RDC.

Présentation :

Domaine: Conservation de la Nature et de Biodiversité ; **Zones d'intervention :** Plateaux de Batéké, Secteur de BUKANGA LONZO, Territoire de KENGE, Province de KWANGO en RDC

Force de l'Entreprise :

- Port obligatoire des EPI ;



- Respect des règles de sécurité relatives à l'exploitation, aux travaux et à la circulation ;
- Installation des extincteurs et kits anti-incendie dans les différentes installations de la Société ;
- Présence d'une trousse de secours ; La présence des poubelles ;
- Présence des boîtes aux lettres ; Les moyens de communication ;
- Sensibilisation de l'ensemble du personnel dans l'observance stricte des mesures de lutte contre la propagation du VIH/sida et des IST étant donné la présence d'une main d'œuvre aussi importante composée des personnes de différents sexes dans une même concession ;
- Sensibilisation du public sur les différentes thématiques.

Faiblesses :

- Présence dans certains endroits non appropriés des pneus ;
- Absence des routes aménagées ;
- Absence d'un chargé de HESQ ;
- Absence des rapports de surveillance environnementale ;
- Présence des déchets dangereux (pneus et huiles souillées) sur le site ; etc.

RECOMMANDATIONS

- Bien aménager toutes les pistes dans la concession afin de favoriser la circulation et Créer des canalisations d'eau ;
- Créer et Aménager un espace de stockage des déchets ;
- Eviter tout abandon des déchets sur le site ;
- Dégager toute gêne visuelle émanant des carcasses de véhicules et débris métalliques déclassés ;
- Signer un contrat avec une firme spécialisée dans l'évacuation, le traitement et l'élimination des déchets produits par la Société ;

F. STATION-SERVICE FLAMBEAU DE LA SOCIETE TOTAL RDC SA DANS LES COMMUNES DE BARUMBU ET LINGWALA, VILLE PROVINCE DE KINSHASA EN RDC

Présentation :

Domaine: Stockage et Vente des produits pétrolier ; **Zones d'intervention :** BARUMBU et LINGWALA, Ville province de Kinshasa

Force de l'Entreprise :

- Espace de la concession du site est bétonné;
- Respect sur le port des Equipements de Protection Individuelle est respecté;
- Présence des panneaux de signalisation pour prévenir les dangers qui sont visibles des affichages visibles dans les différents endroits;
- Recrutement de la main d'œuvre locale a été respecté;
- femmes engagées en tant que pompistes

Faiblesses :

- Présence de certaines poubelles destinées au stockage de déchets avant leur évacuation sans procéder au tri ;
- Une certaine négligence du point de vue entretien des installations hygiéniques ;
- Absence de pictogrammes de signalisation environnementale sur les trois sites ;
- Absence de trousse de secours en cas d'accident;



- L'inexistence des rapports de suivi environnemental et social des activités de la Station-Service sus identifiée.

Recommandations :

- Recruter un chargé de l'environnement ;
- Marquage de signalisation de passage piéton;
- Rendre efficace les mesures sur la lutte contre l'incendie ;
- Assurer le nettoyage Régulier de la Station Service;
- Actualiser le Plan de Mise en Conformité Environnementale et Sociale de la Société TOTAL RDC SA.

G. STATION-SERVICE LOG DS, SITUEE AU CROISEMENT DES AVENUES KALEMBELEMBE-BAS-CONGO, QUARTIER FUNA, COMMUNE DE BARUMBU, VILLE PROVINCE DE KINSHASA EN RDC

Présentation :

Domaine: stockage et la commercialisation des carburants et lubrifiants ainsi que divers articles dans la Mini-Alimentation ; **Zones d'intervention :** FUNA, Commune de BARUMBU, Province de Kinshasa RDC

Force de l'Entreprise :

- Responsable Environnement.
- Plan d'Urgence et de Sécurité;
- Prévention des pollutions;
- Sensibilisation du Personnel;
- Gestion des Déchets

Faiblesses :

- Absence du Rapport d'Evaluation précédent
- Absence de la Politique Environnementale
- Absence des preuves de paiement exercice 2023 présentées par le Promoteur ;
- Absence d'un spécialiste sur l'environnement handicape les entretiens entre le responsable du Promoteur et les Experts de l'ACE.

Recommandations :

- Renforcer les mesures de sécurité au risque permanent d'incendie ;
- Nettoyage régulier de la Station-Service ;
- Eviter les déversements accidentels des huiles et eaux usées sur le sol ;
- Nécessité d'un Responsable environnementaliste dans le site pour la surveillance environnementale ;
- Marquage de signalisation au sol ;
- Dégager les sans-abris de dormir sur le pavé de la Station-Service Log;
- Paiement des frais y afférents relatifs au suivi environnemental et social ;

H. DEPOT DE LA SOCIETE BRALIMA SA, SITUE SUR 1023, AVENUE SERGENT MOKE, COMMUNE DE KINTAMBO, VILLE PROVINCE DE KINSHASA

Présentation :

Domaine: Entreposage des boissons alcoolisées et gazeuses ; **Zones d'intervention :** Commune de KINTAMBO, Ville Province de Kinshasa, RDC

Force de l'Entreprise :



- Sensibilisation du Personnel;
- Responsable Environnement;
- Plan d'Urgence et de Sécurité;
- Audit Interne;
- Rapport Environnemental précédent ;
- Prévention des pollutions;
- Gestion des Déchets;

Faiblesses :

- Absence d'une Politique Environnementale : non affichée ;
- Absence des preuves de paiement exercice 2023 par le Promoteur ;
- Trop lent pour recevoir la mission de suivi ;

Recommandations :

- Recommander l'affichage de la politique de l'Hygiène, Environnement, Sécurité et Qualité dans plusieurs endroit pour être visible ;
- Paiement des frais y afférents relatifs au suivi environnemental et social avant de la descente de la mission à la société ;

I. SOCIETE RAXIO DATA CENTER SAS DANS LA COMMUNE DE LIMETE A KINSHASA EN RDC

Présentation :

Domaine: Stockage des bases des données pour le compte de ses clients ; **Zones**

d'intervention : Commune de Limete, Ville Province de Kinshasa, RDC

Force de l'Entreprise :

- Plan d'urgence, Hygiène et de sécurité;
- Rapport annuel environnemental;
- Dispositifs des sécurités par les agents commis suivant les normes de sécurités internationales (Caméras, détecteurs des métaux, détecteurs de métaux à passage piétons, dispositif de communication interne);
- Plan ou diagramme de gestion de déchets;
- Audits, inspections ou évaluations précédents ;
- Une certaine négligence du point de vue entretien des marquages au sol ainsi que des panneaux de signalisation dans la concession du site.

Recommandations :

- Promouvoir la formation du chargé de l'environnement pour bien assurer la surveillance environnementale ;
- Paiement des frais alloués au suivi environnemental selon les prescrits du PGES ;
- Promouvoir les séances de formation et sensibilisation des agents sur l'utilisation des EPI et EPC ;
- Arroser régulièrement les voies d'accès ;
- Placer des panneaux de signalisation, renforcer le marquage au sol sur le site ainsi que le point de rassemblement qui soit visible par tous ;
- Renseigner sur les emplacements de différentes poubelles.



J. COMPLEXE COMMERCIAL CHINE- RDC SUR BOULEVARD SENDWE, COMMUNE DE KINSHASA, VILLE-PROVINCE DE KINSHASA EN RDC

Présentation :

Domaine: construction des infrastructures ; **Zones d'intervention :** Boulevard SENDWE, commune de Kinshasa, ville province de Kinshasa, RDC

Faiblesses :

- Absence de la version finale de l'EIES ;
- Absence du certificat environnemental en faveur du projet ;
- L'inexistence des rapports environnementaux et sociaux de la phase de construction, ce qui atteste l'absence d'un responsable HSES.

Recommandations :

- Mettre chaque fois à la disposition de la mission de suivi la version finale de l'EIES ;
- Recruter un responsable de HSES ;
- Organiser une mission de suivi régulièrement ;

K. SOCIETE SAPHIRE CERAMICS DRC S.A SITUE DANS LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) DE MALUKU

Présentation :

Domaine: Fabrication des Carreaux ; **Zones d'intervention :** Commune de MALUKU dans la Ville-Province de Kinshasa.

Force de l'Entreprise :

- Bonne protection des eaux et l'écosystème limnique vivant dans les eaux se trouvant dans la contrée de l'Usine;
- Mesures prises affectent moins sol du milieu local de l'environnement où se développent les activités de l'Usine;
- Mesures prises affectent moins espèces fauniques vivant dans la zone où se développe les activités de l'Usine;
- Mesures prises affectent moins les espèces Floristiques se trouvant dans la zone
- Société contribue au développement de l'économie locale de la Contrée de l'Usine;
- Mesures prises affectent moins la Santé des travailleurs œuvrant au sein de l'Usine

Faiblesses :

- Sur un total de 65 Mesures environnementales et sociales (Observations de l'ACE) :
 - Protection de la composante Air, 30 % sont réalisés ;
 - Protection de la composante Santé Humaine 37,5 % sont réalisés ;
 - Protection de la composante Sécurité 40 % sont réalisés ;
 - Protection de la composante population 50 % sont réalisés ;
- Non application des mesures de protection des eaux et l'écosystème limnique vivant dans les eaux se trouvant dans la contrée de l'Usine ;
- Absence d'un bon climat entre la population riveraine et l'Usine ;
- Absence d'un Service Hygiène, Environnement, Sécurité et Qualité (HSE/HSEQ) ;
- Absence d'un plan d'urgence et d'une étude des risques ;
- Absence d'assurance couvrant les risques professionnels ;



- Insuffisance des mesures de prévention des pollutions accidentelles.

Recommandations :

- Disposer d'un Responsable Environnement ;
- Disposer d'un Plan d'Urgence et de Sécurité ;
- Transmettre un rapport environnemental annuel à l'ACE ;
- Mettre en place des dispositifs de collecte et de tri des déchets et Regrouper les déchets Solides non recyclés en un seul lieu pour leur évacuation ;
- Procéder aux analyses physico-chimiques des eaux en provenance de l'Usine avant déversement dans la nature et Constituer la documentation pour les bulletins d'Analyse.

L. SOCIETE ENGEN, SITUEE SUR AVENUE MILITANT, QUARTIER FUNA, COMMUNE DE BARUMBU, VILLE PROVINCE DE KINSHASA, EN RDC

Présentation :

Domaine: Stockage, ventes et commercialisation des carburants et lubrifiant et divers articles a la mini alimentation ; **Zones d'intervention :** Commune de BARUMBU, Ville Province de KINSHASA, RDC

Force de l'Entreprise :

- Sensibilisation du Personnel ;
- Responsable Environnement;
- Prévention des pollutions;
- Plan d'Urgence et de Sécurité;
- Audit Interne;
- Gestion des Déchets

Faiblesses :

- Absence des preuves de paiement exercice 2023 présentées par le Promoteur ;
- Absence d'un rapport de surveillance environnemental disponible ;
- Trop lent pour recevoir la mission de suivi.

Recommandations :

- Renforcer des mesures de sécurité au risque permanent d'incendie ;
- Nettoyage régulier de la Station-Service pour minimiser les impacts négatifs de déversement accidentel des huiles et eaux usées sur le sol ; pour éviter le changement du paysage et la contamination des eaux souterraine ;

II. DEFIS GLOBAUX DES SUIVIS

N°	INSTALLATIONS CLASSEES	ADRESSE	DEFIS
01	ERA CONGO	Groupement : NTOMBA, BOLA et BASENGELE ; Territoire INONGO. Province de MAI-	Absence des documents : Plan d'Urgence et de Sécurité ; Rapport de Clôture des travaux ; Rapport/ Gestion des déchets ; Avis Environnemental ; AROES ; Registre des

		NDOMBE	impacts environnementaux ; Preuves de versement des frais de suivi de l'exercice 2024 et 2025.
02	KNCC	Concession BAULU, Secteur LOMAKO, Territoire de BEFALE, Province de TSHUAPA	Absence du Rapport de la Surveillance Environnementale du site ; Absence d'un expert HSE/SST permanent au site ; Enclavement avec des défis logistiques d'accès aux sites de la concession Manque de suivi de cahier des charges.
		Plateaux de BATEKE, Secteur BUKANGA-LONZO, Territoire de KENGE, Province de KWANGO.	La présence des déchets dangereux (pneus et huiles souillées) sur le site ; L'absence des routes aménagées.
03	PHC	LOKUTU : Territoires de BASOKO et YAUMA. Province de TSHOPO.	Absence d'un rapport lors de la cessation des activités de l'Usine de LOKUTU ; Pas d'entretien des canalisations des eaux partout aux sites de LOKUTU et LUKUMETE ; Moindre effectif des femmes qui n'atteint même pas 20 % dans l'effectif des agents aux sites de LOKUTU et LUKUMETE.
		BOTEKA : Territoire d'INGENDE. Province EQUATEUR.	Absence de la signalisation des zones à risque ; La détérioration des routes menant au site ; Absence de création de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes des communautés locales ;
04	TOTAL ENERGIE RDC	Communes de BARUMBU et LINGWALA, KINSHASA	Présence de certaines poubelles destinées au stockage de déchets avant leur évacuation sans procéder au tri ; Une certaine négligence du point de vue entretien des installations hygiéniques
05	LOG DS.	Commune de BARUMBU, KINSHASA	Absence des preuves de paiement exercice 2023 présentées par le Promoteur ; Absence d'un spécialiste sur l'environnement handicape les entretiens entre le responsable du Promoteur et les Experts de l'ACE
06	Société BRALIMA SA.	Commune de KINTAMBO, KINSHASA.	Absence des preuves de paiement exercice 2023 par le Promoteur ; Trop lent pour recevoir la mission de suivi ;
07	RAXIO DATA CENTER	Commune de LIMETE, KINSHASA	Promouvoir la formation du chargé de l'environnement pour bien assurer la surveillance environnementale ; Arroser régulièrement les voies d'accès ;
08	COMPLEXE COMMERCIAL CHINE-RDC	Boulevard SENDWE, Commune de KINSHASA, KINSHASA	Absence de la version finale de l'EIES ; Absence du certificat environnemental en faveur du projet ; L'inexistence des rapports environnementaux et sociaux de la phase de construction, ce qui atteste l'absence d'un responsable HSES.
09	SAPHIR CERAMICS DRC	Dans la Zone Economique Spéciale de MALUKU, KINSHASA	Absence d'un bon climat entre la population riveraine et l'Usine ; L'absence d'un Service Hygiène, Environnement, Sécurité et Qualité

			(HSE/HSEQ).
10	ENGEN DRC	Commune de BARUMBU, KINSHASA.	Absence d'un rapport de surveillance environnemental disponible ; Trop lent pour recevoir la mission de suivi.

III. CONCLUSION GENERALE

L'analyse sur les constats faits in situ, se fonde essentiellement sur trois aspects que sont la nature et la disponibilité de l'information pourvue par les Chefs des sites des Sociétés, il est demandé aux promoteurs de :

- Renforcer la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES);
- Exiger la présence de responsable environnemental ;
- Mettre en place un système permanent de suivi des indicateurs environnementaux ;
- Assurer la réalisation régulière des analyses de la qualité des eaux, des effluents et des émissions atmosphériques ;
- Améliorer la gestion des déchets solides et des déchets dangereux ;
- Organiser des sessions régulières de formation et de sensibilisation du personnel ;
- Assurer une surveillance environnementale permanente et transmettre régulièrement à l'ACE ;
- De payer régulièrement les frais de suivi environnemental et social alloués à l'ACE selon les prescrits du PGES ;
- Avoir une Attestation du Respect des Obligations Environnementales et Sociales « **AROES** » en faveur de la Société, laquelle Attestation est conditionnée à la prise en compte de toutes les recommandations formulées supra.

Au Fonds National REDD+ (FONAREDD), il est demandé de :

- Poursuivre l'appui technique et financier à l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) pour la mise en œuvre du PTBA 2026 ;
- Renforcer les activités d'évaluation des études environnementales ainsi que les missions de suivi et de contrôle environnemental, afin d'améliorer le respect des exigences environnementales par les promoteurs ;
- Appuyer l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un manuel de procédures techniques visant à harmoniser les méthodes d'évaluation, de



suivi et de contrôle environnemental conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- Renforcer les capacités techniques des agents et cadres de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), ainsi que des partenaires institutionnels intervenant dans le domaine de l'évaluation environnementale, à travers l'organisation de formations, d'ateliers, de sessions de recyclage et d'échanges d'expériences sur les outils, les méthodes et les bonnes pratiques en matière d'évaluation, de suivi et de contrôle environnemental ;
- Soutenir l'organisation des activités de sensibilisation et vulgarisation des textes légaux et réglementaires en matière d'évaluation, de suivi et de protection de l'environnement, à l'intention des entreprises, des promoteurs de projets, des administrations publiques et des autres parties prenantes, enfin de renforcer la conformité environnementale et la gouvernance du secteur.

Avant le débat, la méthodologie participative a été proposée par la modératrice, Experte (ACE) Clémentine BONGOLA pour permettre l'implication à tous les participants d'analyser desdits rapports et les échanges d'expériences sur les résultats présentés.

Après le débat, les observations pertinentes soulevées par l'assistance ; il sied de relever que quelconques recommandations ont été proposées et adoptées et ce, après leurs amendement et validations, reprises dans le tableau ci-dessous :

Tableau Unique : Principales Recommandations

À l'issue des débats constructifs, les recommandations ci-après ont été formulées :

No	Recommandation	Acteur(s) Responsable(s)	Échéance
1	Intégrer les amendements formulés lors de l'atelier dans la version finale du rapport 2025.	Consultant / ACE	permanente
2	Renforcer les sessions de renforcement de capacités des acteurs locaux sur la remontée des données environnementales.	Équipe PAAJ / ACE	Continu
3	Mettre en place un mécanisme de suivi digitalisé/allégé pour le Produit PAAJ 7.3 afin d'optimiser les délais de reporting.	Cellule M&E (Suivi-Évaluation)	[Trimestre/Date]
4	Accroître la fréquence des descentes conjointes de terrain (UGP-ACE).	Coordination PAAJ	Année 2026

4. Conclusion et Remerciements

L'atelier s'est achevé par le mot de clôture du Directeur Général de l'Agence Congolaise de l'Environnement Monsieur Delphin LAMA ONYANGUNGA, empêché et représenté par le Professeur Nicolas SHUKU ONEMBA PhD., Coordonnateur du Cabinet. Il a salué la qualité des échanges, l'engagement de l'ensemble des participants et a réitéré la volonté commune de faire du PAAJ un modèle en matière de responsabilité environnementale.



IV. ANNEXES :

- Annexe 1 : les photos des participants ;
- Annexe 2 : le programme de l'atelier de Présentation du Rapport Annuel ;
- Annexe 3 : la liste des participants
- Annexe 4 : la liste des Présences des participants à l'atelier ;
- Annexe 5 : Justificatifs Financiers pour l'atelier ;

Fait à Kinshasa, le 21 Août 2026

POUR L'AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT (ACE)

Prof. SHUKU ONEMBA Nicolas PhD.
EXPERT SENIOR

ANNEXES



Annexe 1 : les photos des participants





Annexe 2 : le Programme de l'Atelier de Présentation du Rapport Annuel

Date : Vendredi 21 août 2026

Lieu : Collège BOBOTO

Adresse : 7, Avenue Père Boka, Commune de la Gombe, Kinshasa, République
Démocratique du Congo

Durée : Une journée Nombre de participants : 75 personnes

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité PAAJ 2025 - Produit PAAJ 7.3, le Projet
d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de

l'Environnement (ACE) dans le renforcement de ses missions de prévention, de suivi et de contrôle environnemental.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du renforcement de la gouvernance environnementale en République Démocratique du Congo et de l'application des instruments juridiques relatifs à la protection de l'environnement. Le TDR rappelle notamment la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, tel que modifier et compléter par l'Ordonnance loi n° 023/07 du 03 mars 2023, ainsi que le Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement.

Dans le cadre de cette collaboration, plusieurs missions de suivi environnemental ont été réalisées au cours de l'année 2025. La tenue du présent atelier vise à assurer la restitution des résultats du suivi environnemental réalisé en 2025, à présenter les principales constatations issues des missions effectuées et à permettre aux différentes parties prenantes d'échanger sur les résultats obtenus.

L'atelier permettra également de formuler des recommandations spécifiques visant à améliorer la performance environnementale des organisations évaluées et d'examiner les mesures correctives ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect des exigences environnementales.

Les travaux seront conduits selon une approche participative, associant notamment les installations classées visitées, les services techniques de l'État, la société civile et les partenaires concernés. Les discussions permettront de recueillir les observations et propositions des participants avant l'examen, l'amendement et la validation des recommandations.

L'atelier se tiendra le vendredi 21 août 2026, au Chapiteau du Collège BOBOTO, située au n° 7 de l'Avenue Père Boka, Commune de la Gombe, Kinshasa

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

2.1. Objectif général

Présenter et examiner les résultats du rapport annuel de suivi environnemental réalisé en 2025 suite aux EIES/PGES et/ou PMCES validés et approuvés par l'ACE, afin de dégager des recommandations permettant d'améliorer le travail et la performance environnementale des installations classées visitées.

2.2. Objectifs spécifiques

L'atelier vise à :

- Restituer les résultats du suivi environnemental réalisé en 2025 ;
- Présenter les principales missions de suivi effectuées ;
- Examiner les constats issus des missions de terrain ;
- Formuler des recommandations spécifiques pour améliorer la performance environnementale des installations classées visitées ;
- Examiner les mesures correctives nécessaires en cas de non-conformité ;



- Examiner les sanctions prévues en cas de non-respect de certaines mesures environnementales ;
- Recueillir les observations et propositions des différentes parties prenantes ;
- Dégager les principales actions de suivi nécessaires à la mise en œuvre des recommandations.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de l'atelier :

- Les résultats du suivi environnemental réalisé en 2025 sont présentés et validés par les parties prenantes ;
- Les principales conclusions des missions de suivi sont partagées ;
- Des recommandations spécifiques sont formulées afin d'améliorer la performance environnementale des installations classées visitées ;
- Des mesures correctives et les sanctions applicables en cas de non-conformité sont examinées et partagées ;
- Les observations et propositions des participants sont recueillies ;
- Les principales actions de suivi nécessaires sont identifiées ;
- Un plan d'actions consensuel est élaboré pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

IV. MÉTHODOLOGIE

L'atelier sera conduit selon une approche participative. Il réunira les promoteurs des installations classées visitées en 2025 et les représentants de leurs Bureaux d'Etudes, les services techniques de l'État, la société civile ainsi que les partenaires concernés.

La méthodologie reposera principalement sur :

1. La présentation du rapport annuel de suivi environnemental 2025 ;
2. La présentation des missions de suivi réalisées et de leurs résultats ;
3. Les discussions et échanges en plénière ;
4. L'examen des recommandations et des mesures correctives ;
5. L'amendement et la validation des recommandations ;
6. L'identification des actions prioritaires et l'élaboration d'un plan d'actions consensuel.

Les observations formulées au cours de l'atelier seront intégrées dans le rapport final de restitution.

V. PROGRAMME DE LA JOURNEE

Heure	Activités	Intervenant/Responsable
08h00 08h30	Accueil, enregistrement des participants et distribution des documents	Protocole/Équipe d'organisation
09h00 09h25 09h25 10h15	Mot d'ouverture du DG de l'ACE suivi du Coordo. FONAREDD Pause-café	✓ Directeur Général de l'ACE ou son représentant ✓ Coordonnateur FONAREDD Organisation
10h15	Présentation des objectifs de	

10h45	l'atelier : contexte, objectifs, résultats attendus et méthodologie	Prof. Nicolas SHUKU, PhD
10h50 11h15	Présentation du rapport synthèse des activités réalisées	Christian MASSAMBA
11h20 12h00	Présentation détaillée des missions de suivi environnemental réalisées : missions effectuées, constats de terrain, niveau de conformité, difficultés et recommandations	Richard KYANGAZI
12h05 13h05	Discussions et échanges sur les résultats présentés	Modérateur / Participants
13h10 14h10	Pause-repas	Organisation
14h15 15h00	Adoption des recommandations : examen, amendement et validation des recommandations et identification des actions prioritaires	Modérateur / Participants
15h05 15h30	Conclusions et clôture officielle : présentation des principales conclusions et recommandations, mot de clôture et remerciements	Rapporteur / Directeur Général de l'ACE ou son représentant

VI. PARTICIPANTS

L'atelier réunira 75 participants, représentant notamment :

- Les Cadres et Agents de l'ACE ;
- Les promoteurs des installations classées contrôlées ;
- Les responsables environnement des installations classées ;
- Les Bureaux d'études agréés ;
- Les autorités locales des milieux concernés par les projets ;
- Les communautés locales ;
- Les Ambassades ;
- Les populations riveraines des projets ;
- Les représentants des peuples autochtones.

VII. AXES DES ÉCHANGES

Les discussions au cours de l'atelier porteront principalement sur :

1. Les résultats du suivi environnemental

Présentation des principaux résultats obtenus au terme des missions de suivi réalisées en 2025.

2. Les constats de terrain

Examen des principaux constats relevés lors des missions et appréciation du niveau de conformité des installations classées visitées.

3. Les difficultés rencontrées



Identification des difficultés rencontrées dans l'exercice du suivi et du contrôle environnemental

4. Les mesures correctives

. Examen des mesures nécessaires pour remédier aux insuffisances et cas de non-conformité constatés.

5. Les recommandations et sanctions

Formulation et examen des recommandations ainsi que des sanctions applicables en cas de non-respect des exigences environnementales.

6. Les actions de suivi

Identification des actions prioritaires permettant d'assurer la mise en œuvre et le suivi des recommandations adoptées.

VIII. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

Les principaux résultats attendus sont :

1. Le rapport annuel de suivi environnemental 2025 présenté aux parties prenantes ;
2. Les résultats des missions de suivi partagés et discutés ;
3. Les observations et contributions des participants recueillis ;
4. Les recommandations examinées, amendées et validées ;
5. Les mesures correctives et sanctions discutées ;
6. Les actions prioritaires de suivi identifiées ;
7. Un plan d'actions consensuel élaboré ;
8. Un rapport final de restitution intégrant les observations formulées au cours de l'atelier.

IX. CONCLUSION

L'atelier constituera un cadre de restitution, d'échange et de concertation autour des résultats du suivi et contrôle environnemental réalisé en 2025 dans le cadre de l'activité PAAJ 2025 - Produit PAAJ 7.3.

Il permettra aux différentes parties prenantes de prendre connaissance des résultats des missions réalisées, d'examiner les constats et les niveaux de conformité, d'échanger sur les difficultés rencontrées et de proposer des mesures correctives adaptées.

Les discussions devront également permettre de formuler, examiner, amender et valider les recommandations, ainsi que d'identifier les actions prioritaires nécessaires à leur mise en œuvre. Ces travaux devront aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions consensuel, conformément aux orientations des Tdrs.

Enfin, les observations et contributions recueillies auprès des participants seront intégrées au rapport final de restitution de l'atelier, afin de garantir la prise en compte des différentes préoccupations exprimées au cours des travaux.



Annexe 3 : Liste des participants



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES MISSIONS DE SUIVI ET CONTROLE ENVIRONNEMENTAL

N	DESIGNATION			
1	Promoteur / Responsable QHSE	Nbre de pers	BE	Nbre de participants
	ERA CONGO	2	-	1
	PHC	2	EMC	1
	KNCC	2	EOC	1
	SAPHIR CERAMICS DRC	2	GECKO	1
	TOTAL ENERGIE SA	2	AREAU	1
	COMPLEXE COMMERCIAL CHINE RDC	2	-	1
	LOG SA	2	AREAU	1
	ENGEN DRC	2	BIOSENOSE	1
	SOCIETE SWISSTA	2	LES VERT	1
	BRALIMA SA	2	OKAPI	1
	TOTAL 1		30	

2	COMMUNAUTES LOCALES / ONG		
	<ul style="list-style-type: none"> - ASSOCIATION NATIONALE POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ANEE), (1pers) ; - ACTION PROGRESSIVE POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (APGE), (1pers) ; - MARIE DOROTHE LISENGA (Représentante PA), (1pers) ; - DIANE NGUMA BAFIKE (Représentante PA), (1pes). 		
	TOTAL 2	4	
3	EXPERTS EXTERNES		
	Noms/Post-nom	Institution	Nbre de participants
	PROF. GERRARD AMANI	FONAREDD	1

	PROF. BELESI	UNIKIN	1
	PROF. MISILU MIA NSOKIMENO	UPN	1
	PROF. KIAYA KATIETE	ISP/GOMBE	1
	CONSEILLER KISIMBA	MINISTERE/EDD-NEC	1
	DIRECTEUR YUMA	SECRETARIAT GENERAL	1
	TOTAL 3		6
3	AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT (ACE)		
	Nom et Post-nom	Fonction	Nombre de participants
	LAMA ONYANGUNGA	DG	1
	SHUKU ONEMBA NICOLAS	Coordonnateur	1
	LAMA JEREMIE	Coordonnateur Adjoint	1
	OTSHUDI ABRAHAM	Directeur	1
	LOMA MATHIAS	Directeur	1
	DIASIVI CHRISTIAN	Directeur	1
	KYANGAZI WIDILWA RICHARD	Chef de Service	1
	ASUMANI TSHOMBA GASTON	Chef de Service	1
	BOBUYA MBOYO ARNOLD	Chef de Service	1
	MOLOTO NKOSI JEAN MICHEL	Chef de Service	1
	MUSULAMA PHILAMINIE	Chef de Service	1
	BASAKI TEMBELE BA LOKOMBE	Chef de Bureau	1
	BALELA SIMEON	Chef de Bureau	1
	JIM LAMA	Chef de Bureau	1
	ASHEMA OPETA NICOLE	Chef de Bureau	1
	MPYANA BULULU	Chef de Bureau	1
	MALUNDU KAPWITA PAPY	Expert	1
	CHRISTIAN MASSAMBA	Expert	1
	MOSOMBWA PATRICK	Expert	1
	KOKO BIYAYA HUGUETTE	Experte	1

	FELLY KAHUDI	Expert	1
	BONGOLA FATUMA	Experte	1
	KADIAMBI BAKADI GASTON	Expert	1
	DAMINDO GEBANGA CLAUDE	Expert	
	KASSOBE KISHUMBI PASCALINE	Experte	1
	MALE MBELE PITSHOU	Expert	1
	TISOLO MATONDO MERCI	Experte	1
	MUNDINDI POMBO MICHEL	Expert	1
	KANKU FLAMEDI	Experte	1
	OMBA LUMUMBA CEDRICK	Expert	1
	CEDRIC NSAMONGO	Expert /MBANDAKA	1
	NDJOKA MUKUNDJI	Expert	1
	AMURI MANARA	Expert	1
	SIKATENDA LEYA	Experte	1
	EMMANUEL IBONGO	Expert	1
	TOTAL 4		35
	TOTAL GENERAL		75



Annexe 4 : Liste des Présences des participants à l'atelier ;



Annexe 5 : Justificatifs Financiers pour l'Atelier ;

